



Syndicat des
Professionnels
des Industries
de l'Audiovisuel
et du Cinéma



Doublage, Synchronisation, Jeu Vidéo, Post-Production : Il est temps de fermer les studios !

Si, à ce jour, la majorité des établissements accueillants du public sont contraints à la fermeture face à la propagation de l'épidémie de COVID-19, les mesures de confinement ne sont pas encore obligatoires pour les salarié-es du privé. La sécurité des salarié-es, de leur famille, de leurs proches et de la société dans son ensemble passerait-elle après les considérations économiques pour certains employeurs ?

Alors que la France se confine, de nombreuses entreprises du secteur de la prestation technique veulent maintenir l'activité de doublage et de post-production alors que des dizaines, voire des centaines, de personnes y travaillent et s'y côtoient tous les jours. Les mesures de roulement du personnel, de limitation des personnes par espace, de désinfection, même régulières, sont vaines. Nous savons aujourd'hui que seul le confinement à domicile pourra endiguer la propagation de l'épidémie.

Les directrices et directeurs artistiques, les comédien-nes, les assistant-es, les ingénieur-euses du son, les monteur-euses son, les mixeur-euses, tous et toutes les technicien-nes, les personnels administratifs et artistiques travaillent dans les mêmes locaux et sur les mêmes machines. Ils et elles arpentent les mêmes couloirs, ouvrent et touchent les mêmes portes, utilisent les mêmes sanitaires, les mêmes machines à café, les mêmes distributeurs et les mêmes fontaines à eau. Ils et elles respirent le même air recyclé par des climatiseurs, générant déjà en temps normal de nombreuses gênes et troubles respiratoires.

La précarité de nos contrats de travail apparaît aujourd'hui éclatante : pour que l'entreprise continue à fonctionner malgré les injonctions des autorités publiques à rester chez soi, les salarié-es dont les entreprises refusent de mettre en stand-by leur activité se retrouvent à devoir prendre des risques dans les transports en commun et sur leurs lieux de travail.

Ne cachons pas une réalité que toutes et tous connaissent : les salarié-es qui voudront exercer leur droit de retrait savent que certains employeurs les blacklisteront s'ils et elles ne viennent pas travailler. Les salarié-es de ces secteurs seraient-ils donc réduit.es à arbitrer entre le risque d'une « mort économique » et le risque réel et immédiat de péril sur leur santé et celle de leurs proches ? Nous ne pouvons pas l'accepter !

Un nombre important d'entreprises ont déjà acté la suspension leurs activités. Toutefois, et pour mettre fin à cette situation insupportable consistant à faire peser sur les salarié-es des risques sanitaires très graves, nous demandons aux entreprises qui ne l'auraient encore fait de la prestation technique et à leurs organisations professionnelles de suspendre leurs activités jusqu'à ce que la situation sanitaire s'améliore.

Dans l'attente de cette mesure de protection nécessaire, nous soutiendrons sans réserve tous les salarié-es qui choisiront d'exercer leur droit de retrait et qui se verraient inquiéter par leurs employeurs.

Nous savons les conséquences économiques pour les entreprises, nous connaissons la fragilité de ce secteur, et nous nous battons pour que survivent les entreprises et l'emploi, mais il est aujourd'hui vital que les considérations économiques s'effacent derrière les nécessités sanitaires. Celles-ci s'imposent à tous, Ce sont elles qui permettront d'endiguer l'épidémie et de préserver de nombreuses vies.

Nous voulons continuer à vivre de nos métiers.

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen, 75019 PARIS
Téléphone : 01 53 25 09 09
E-mail : contact@sfa-cgt.fr / Site Web : www.sfa-cgt.fr

Le SFA est affilié à la Fédération du spectacle CGT
et à la Fédération internationale des acteurs.

SPIAC, la cgt

14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS
Téléphone : 01 42 00 48 49 Mobile 07 69 06 04 28
Courriel : dg@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org

Affilié à la Fédération Nationale du Spectacle et de l'Action Culturelle C.G.T.
Membre d'Euro-MEI BRUXELLES